ACTION - JUSTICE

RAPPORT FINAL DE LA MISSION D'OBSERVATION ÉLECTORALE



ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 27 DÉCEMBRE 2025 EN CÔTE D'IVOIRE

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS iv
RÉSUMÉ EXÉCUTIF v
LISTE DES FIGURES vii
LISTE DES ANNEXES viii
SIGLES ET ABRÉVIATIONS ix
INTRODUCTION 1
I. OBJECTIFS, METHODOLOGIE ET OUTILS DE LA MISSION 2
1. Objectifs 2
a. Objectif général 2
b. Objectifs spécifiques : 2
2. Méthodologie 2
3. Outils 3
II. OBSERVATION PRÉ-ÉLECTORALE 4
1. Contexte politique 4
2. Cadre institutionnel 5
3. Spécificités de l'administration des élections législatives 6
4. Enregistrement et validation des candidats à la candidature 7
5. Genre et jeunesse dans les candidatures 8
a. Participation des femmes 8
b. Participation des jeunes 9
6. Campagne électorale et monitoring des médias ainsi que des discours politiques 10
a. Campagne électorale 10
b. Régulation des médias 10
c. Monitoring des discours politiques 11
7. Organisations de la société civile 12
III. OBSERVATION DU JOUR DU SCRUTIN LÉGISLATIF 12
1. Ouverture des bureaux de vote 13
2. Déroulement du vote 13
3. Présence des agents des forces de l'ordre 14
4. Dépouillement et compilation des résultats 14
IV. OBSERVATIONS POSTÉLECTORALES 15
1. Proclamation des résultats provisoires 15

2. Proclamation des résultats définitifs 16
3. Analyse des résultats des élections 17
V. DROITS HUMAINS ET LIBERTÉS CIVIQUES 20
1. Climat sécuritaire et libertés publiques 20
a. Atteinte aux droits économiques et sociaux 20
VI. APPRÉCIATION GLOBALE DU SCRUTIN 21
1. Points positifs 21
2. Points de préoccupation 21
3. Appréciation globale du scrutin 21
4. Recommandations préliminaires 22
a. Au Gouvernement 22
b. À la Commission Électorale Indépendante (CEI) 22
c. Aux acteurs politiques et candidats 22
d. À la société civile et aux médias 22
CONCLUSION 23

REMERCIEMENTS

Le Conseil d'Administration (CA) de l'ONG Action Justice exprime sa profonde gratitude au Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire pour la mise en place d'un cadre juridique conforme aux standards internationaux, ainsi que pour l'appui logistique et financier apporté aux institutions en charge de l'organisation du scrutin.

Il exprime sa vive gratitude à Monsieur KOULIBALY-KUIBIERT Ibrahime, Président de la Commission Électorale Indépendante (CEI), pour son appui institutionnel. La CEI a pleinement rempli son cahier des charges malgré des conditions parfois difficiles.

Il salue l'engagement des forces de défense et de sécurité, dont le rôle a été déterminant dans la sécurisation des populations et des infrastructures électorales.

Le Conseil d'Administration n'oublie pas les Organisations de la Société Civile (OSC) nationales pour leur engagement dans le suivi citoyen de ce processus. Il remercie également les organisations internationales et missions d'observation.

Enfin, le Conseil d'Administration salue le travail exceptionnel accompli par la Coordonnatrice de projet, Docteure AMICHIA Affibè Woria, ainsi que par les 190 observateurs électoraux.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Dans le cadre des élections législatives du 27 décembre 2025 en République de Côte d'Ivoire, l'ONG Action Justice a conduit une Mission d'Observation Électorale (MOE) déployée dans 97 circonscriptions électorales sur les 205 que compte le pays, sur la base de son accréditation délivrée par la Commission Électorale Indépendante (CEI). La mission avait pour objectif d'évaluer la régularité, la transparence et la crédibilité de l'ensemble du processus électoral, en conformité avec le cadre juridique national et les standards régionaux et internationaux. Le présent rapport final, qui fait suite à une déclaration préliminaire publiée le 5 janvier 2026, couvre les phases pré-électorale, électorale et post-électorale, et formule des recommandations à l'endroit des parties prenantes.

L'observation pré-électorale a mis en évidence un contexte politique marqué par les suites de l'élection présidentielle et par des choix différenciés des acteurs politiques, notamment le retour du PDCI-RDA dans la compétition et le maintien du boycott du PPA-CI. Le scrutin a été caractérisé par une forte disparité dans la couverture nationale des candidatures, le RHDP étant le seul parti à présenter des candidats dans l'ensemble des circonscriptions. La mission relève également une sous-représentation persistante des femmes et des jeunes parmi les candidats, malgré les dispositions légales en faveur de l'inclusion, ainsi qu'un recours croissant aux médias sociaux dans la campagne électorale, posant des défis en matière de régulation et de qualité du débat public.

Le jour du scrutin, Action Justice a déployé 190 observateurs et constaté que les opérations électorales se sont globalement déroulées dans le calme, avec une organisation logistique satisfaisante, un bon fonctionnement des outils technologiques, notamment les tablettes de vote, et un professionnalisme notable des agents électoraux et des forces de sécurité. Les quelques difficultés observées, telles que des retards d'ouverture liés aux conditions climatiques sont demeurées ponctuelles et sans incidence majeure sur l'intégrité du scrutin. Aucun cas significatif de violation des droits humains n'a été relevé.

Sur le plan post-électoral, la mission a suivi la proclamation des résultats provisoires par la CEI et l'examen du contentieux électoral par le Conseil constitutionnel. Les résultats ont confirmé une large majorité parlementaire du RHDP avec 197 sièges, suivi du PDCI-RDA avec 32 sièges, des candidats indépendants avec 23 sièges et de quelques autres formations disposant d'une

représentation marginale. Le taux de participation s'est établi à 35,04 %. Le Conseil constitutionnel a confirmé l'essentiel des résultats, tout en ordonnant la reprise du scrutin dans deux circonscriptions spécifiques, conformément aux mécanismes légaux de règlement des contentieux.

D'une manière générale, la Mission d'Observation Électorale de Action Justice estime que les élections législatives du 27 décembre 2025 se sont déroulées dans des conditions globalement satisfaisantes, respectant dans l'ensemble les principes de transparence, de crédibilité et de respect des libertés publiques. Les insuffisances relevées demeurent limitées et n'affectent pas la sincérité globale du scrutin. Le rapport appelle toutefois à des actions ciblées, notamment en matière d'inclusion des femmes et des jeunes, de renforcement de la régulation de l'espace numérique et de consolidation durable de la confiance des citoyens dans le processus démocratique.

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Proportion des dossiers de candidature reçus par la CEI 7
Figure 2 : Répartition des candidats retenus en fonction du genre 9
Figure 3 : Répartition des sièges à l'Assemblée nationale 18
Figure 4 : Proportion d'hommes et de femmes qui siégeant à l'Assemblée nationale 19

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : La lettre d'accréditation x
Annexe 2 : Les formulaires d'observation xi
Annexe 3: Les formulaires d'observation xiii
Annexe 4 : Les formulaires d'observation xv
Annexe 5 : La déclaration préliminaire xvii
Annexe 6 : Le répertoire photo xxi
Annexe 7 : La Nuit électorale xxvi
Annexe 8 : Le pressbook xxvii

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ANP	Autorité Nationale de la Presse
ADCI	Aujourd'hui et Demain la Côte d'Ivoire
CADEG	Charte Africaine de la Démocratie, des Élections et de la Gouvernance
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEI	Commission Électorale Indépendante
CERD	Commissions Électorales des Représentations Diplomatiques
CC	Conseil Constitutionnel
COJEP	Congrès Panafricain pour la Justice et l'Egalité des Peuples
DUDH	Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
FIMI	Manipulation et Interférence de l'Information
FPI	Front Populaire Ivoirien
HACA	Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle
MGC	Le Mouvement des Générations Capables
MOE	Mission d'Observation Électorale
MOELT	Mission d'Observation Électorale à Long Terme
OSC	Organisations de la Société Civile
PIDCP	Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques
PIDESC	Pacte International relatif aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels
PDCI-RDA	Parti Démocratique de Côte d'Ivoire– Rassemblement Démocratique Africain
QGIS	Système d'Information Géographique Quantum
PPA-CI	Parti des Peuples Africains - Côte d'Ivoire
RHDP	Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix
UA	Union Africaine
UNPR	Union pour la République

INTRODUCTION

Dans le cadre des élections législatives du 27 décembre 2025 en République de Côte d'Ivoire, l'ONG Action Justice a conduit une Mission d'Observation Électorale (MOE) dans 97 des 205 circonscriptions électorales. À cet effet, Action Justice a été accréditée par la Commission Électorale Indépendante (CEI) sous la référence N° 016/CEI/PDT/VP-KS/WMJA, en date du 11 décembre 2025, l'autorisant à déployer ses observateurs et à mener toutes les activités d'observation prévues par la législation électorale ivoirienne et le code de conduite des observateurs.

Les élections législatives ont été organisées conformément au décret n°2025-656 du 30 juillet 2025 portant convocation des collèges électoraux. Elles se sont tenues dans l'ensemble des circonscriptions électorales, au suffrage universel direct, selon le scrutin majoritaire à un tour, tel que défini par le cadre normatif ivoirien.

Fondée le 19 août 2000**,** Action Justice est une organisation de la société civile ivoirienne, apolitique, laïque et à but non lucratif, dont le siège est situé à Abidjan, Cocody Angré Bessikoi. L'organisation dispose d'organes de gouvernance et de contrôle. Elle est également dotée de manuels de procédures administratives, comptables et financières garantissant une gestion conforme aux exigences de bonne gouvernance. Action Justice couvre plusieurs domaines prioritaires, notamment la promotion des droits civiques, le genre et l'inclusion sociale, les élections et la démocratie, la prévention et la lutte contre la manipulation et l'interférence de l'information (IMI), ainsi que la protection de l'environnement et de la biodiversité.

Le présent rapport final fait suite à la déclaration préliminaire rendue publique à travers un communiqué de presse le 5 janvier 2026. Il fournit une analyse détaillée de l'ensemble du processus électoral, couvrant les phases pré-électorale, électorale et post-électorale, sur la base des données collectées. Le rapport formule également des recommandations à l'endroit des parties prenantes, en vue de la consolidation des acquis démocratiques et de l'amélioration continue de l'organisation des scrutins futurs.

I. OBJECTIFS, METHODOLOGIE ET OUTILS DE LA MISSION

1. Objectifs

a. Objectif général

Cette mission avait pour objectif d'évaluer la régularité, la transparence et la crédibilité du processus électoral, conformément à la législation nationale et aux standards internationaux.

b. Objectifs spécifiques :

- observer et documenter toutes les étapes du processus électoral (pré-électoral, électoral et post-électoral) afin d'apprécier leur conformité au cadre légal national et aux standards internationaux.
- recruter et renforcer les capacités des agents observateurs en matière de monitoring électoral, de collecte de données fiables et de respect du code de conduite.
- suivre et analyser le traitement médiatique et les discours politiques afin d'évaluer leur impact sur la cohésion sociale.
- produire et diffuser des rapports réguliers, impartiaux et documentés destinés aux institutions nationales, aux partenaires internationaux et au grand public.
- formuler des recommandations constructives pour améliorer l'organisation des élections futures et renforcer la confiance des citoyens dans le processus démocratique.

2. Méthodologie

La mission a adopté une méthodologie participative et progressive permettant d'identifier et d'analyser, de manière efficace, les signes précurseurs susceptibles d'affecter la situation sociopolitique, le déroulement et la sincérité du processus électoral. Cette méthodologie s'est articulée autour de 5 séquences essentielles :

- sélection, formation et déploiement des observateurs : mise en place d'un dispositif d'observation à court et long termes couvrant l'ensemble du territoire national.
- monitoring des médias et des discours politiques : suivi qualitatif et quantitatif des messages diffusés par les médias classiques et les réseaux sociaux, ainsi que des discours des acteurs politiques et leaders d'opinion.

- Élaboration d'un système d'alerte précoce : conception et activation d'outils d'alerte pour signaler rapidement les incidents, tensions ou risques de violences électorales.
- collecte et traitement des données de terrain : utilisation de formulaires standardisés et d'outils numériques pour centraliser, vérifier et analyser les informations recueillies par les observateurs.
- dissémination des résultats : production et diffusion de rapports, communiqués et alertes auprès des institutions nationales, des partenaires internationaux, de la société civile et du grand public.

Pour assurer une coordination efficace de sa mission d'observation électorale, Action Justice a mis en place une équipe outillée, expérimentée et organisée de la manière suivante :

- 1 comité de pilotage du projet ;
- 1 coordinatrice de projet ;
- 3 assistants chargés du suivi, de l'évaluation et de l'analyse des données ;
- 3 assistants chargés des finances et de la logistique ;
- 2 assistants chargés des relations publiques et des médias ;
- 6 assistants chargés de la communication interne et du suivi des observateurs.

Cette équipe avait pour mission d'assister les agents de terrain que sont :

- les superviseurs régionaux ;
- les observateurs de terrain.

3. Outils

Trois types de formulaires d'observation électorale standardisés ont été élaborés et mis à la disposition des observateurs de terrain. Ces outils conçus selon une approche stratifiée, ont permis un suivi efficace des différentes étapes du processus :

- un formulaire d'ouverture du bureau de vote, utilisé pour évaluer la ponctualité, la disponibilité du matériel électoral, la présence des agents électoraux et des représentants des candidats, ainsi que le respect des procédures d'ouverture ;

- un formulaire de déroulement du scrutin, destiné à consigner les observations relatives à l'affluence des électeurs, à la gestion du vote, à la confidentialité du suffrage, à l'accessibilité des bureaux de vote et au climat général dans lequel s'est déroulé le scrutin ;
- un formulaire de clôture et de dépouillement dédié à la régularité des opérations de clôture, la transparence du dépouillement, la présence des témoins et délégués, ainsi que la transmission des résultats.

Un dispositif digitalisé et sécurisé a été mis en place afin de permettre la remontée et la centralisation en temps réel des données collectées. Chaque observateur disposait d'un accès sécurisé à la plateforme numérique garantissant la confidentialité et l'intégrité des informations.

Cette stratégie a renforcé la réactivité du centre de coordination, assurant le suivi efficace du scrutin et la production d'analyses de situation en temps réel.

II. OBSERVATION PRÉ-ÉLECTORALE

1. Contexte politique

Les élections législatives du 27 décembre 2025 s'inscrivaient dans un contexte politique marqué par la tenue récente de l'élection présidentielle. Ce scrutin, bien que tenu dans un climat globalement calme, transparent et crédible, a été émaillé d'incidents isolés et de contestations qui ont contribué à entretenir un climat de tension, de méfiance entre certains acteurs politiques. Ce climat post-présidentiel continue d'influencer la perception du processus électoral législatif, tant au sein de la classe politique que de l'opinion publique.

La Mission d'Observation Électorale (MOE) de l'ONG Action Justice relève, dans la phase préélectorale, un paysage politique caractérisé par des stratégies contrastées et des recompositions au sein de l'opposition. Le PDCI-RDA a annoncé son retour dans le processus électoral après avoir boycotté l'élection présidentielle, traduisant sa volonté de peser sur la future configuration de l'Assemblée nationale. À l'inverse, le PPA-CI a réaffirmé son choix de poursuivre le boycott du scrutin législatif, prolongeant ainsi sa contestation du cadre électoral.

Dans ce contexte, l'enjeu principal de ces élections législatives réside dans la consolidation ou la recomposition des rapports de force politiques. Le parti au pouvoir, le Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP), affiche l'objectif de confirmer, au niveau parlementaire, la majorité issue de l'élection présidentielle, afin de disposer d'un appui institutionnel solide pour la mise en œuvre de son programme gouvernemental. De leur côté, les partis et mouvements d'opposition engagés dans le processus électoral, notamment le PDCI-RDA, le FPI, le COJEP, l'ADCI, ainsi que diverses candidatures indépendantes, entendent renforcer leur présence à l'Assemblée nationale et s'affirmer comme un contre-pouvoir institutionnel.

2. Cadre institutionnel

Le processus électoral en Côte d'Ivoire s'inscrit dans un ensemble de normes juridiques internationales, régionales et nationales auxquelles le pays a adhéré. Sur le plan international, la Côte d'Ivoire est partie à plusieurs instruments fondamentaux relatifs aux droits de l'homme et à la gouvernance démocratique, notamment la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques (PIDCP) et le Pacte International relatif aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels (PIDESC). Ces textes consacrent les principes de liberté d'expression, de participation politique et d'égalité devant la loi.

Au niveau régional, le pays s'est engagé à respecter les dispositions de l'Acte constitutif de l'Union Africaine (UA), du Protocole de Maputo, ainsi que des Principes directeurs de l'Union Africaine régissant les élections démocratiques et les missions d'observation électorale. La Charte Africaine de la Démocratie, des Élections et de la Gouvernance (CADEG) renforce cet engagement, en affirmant le droit des citoyens à choisir librement leurs dirigeants et en fixant les standards de bonne gouvernance électorale.

Au niveau national, la Constitution ivoirienne, complétée par les lois organiques, les décrets et règlements électoraux, constitue le socle du cadre juridique. Elle consacre le pluralisme politique, la liberté d'association et de réunion, ainsi que le droit de tout citoyen à participer à la vie publique. Bien que ce dispositif demeure perfectible, il établit une base solide pour l'organisation d'élections libres, transparentes et inclusives.

Ainsi, le cadre institutionnel et normatif ivoirien, arrimé aux standards internationaux, reflète la volonté des autorités de promouvoir un processus électoral crédible, respectueux des droits fondamentaux et conforme aux principes universels de la démocratie.

3. Spécificités de l'administration des élections législatives

La Commission Électorale Indépendante (CEI) est l'autorité administrative indépendante chargée de l'organisation et de la supervision de l'ensemble des opérations électorales et référendaires, conformément aux lois et règlements en vigueur. Dans le cadre des élections législatives, la CEI est notamment chargée de la gestion de la liste électorale, de l'organisation matérielle et logistique du scrutin, ainsi que de la coordination des opérations de vote, de dépouillement et de centralisation des résultats au niveau national.

Il existe des différences notables entre l'élection présidentielle et les élections législatives, notamment en matière de validation des candidatures, de proclamation des résultats et de contentieux électoral. Pour les élections législatives, la CEI joue un rôle prépondérant dans la validation des candidatures et la proclamation des résultats provisoires par circonscription, tandis que le Conseil constitutionnel intervient de manière ciblée pour statuer sur les recours relatifs aux sièges contestés. Le contentieux y demeure circonscrit et sans incidence sur l'ensemble du processus électoral.

Contrairement à l'élection présidentielle, les élections législatives ne prévoient pas de circonscriptions électorales pour les Ivoiriens de l'étranger. En conséquence, bien que la CEI dispose de Commissions Électorales des Représentations Diplomatiques (CERD) pour certaines opérations électorales, celles-ci ne sont pas mobilisées pour l'élection des députés, le mandat parlementaire étant exclusivement rattaché aux circonscriptions établies sur le territoire national.

La Commission Centrale de la CEI est composée de seize (16) membres issus des principales composantes politiques et socioprofessionnelles. Sa configuration actuelle est le résultat des différents processus de dialogue politique engagés par le Gouvernement avec les partis politiques et les organisations de la société civile, ainsi que de la mise en œuvre de l'arrêt de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples du 18 novembre 2016.

Sur le plan opérationnel, la CEI s'appuie sur un dispositif déconcentré constitué de six cent quinze (615) Commissions Électorales Locales (CEL), couvrant l'ensemble du territoire national. Chaque CEL, composée de sept (7) membres, comprend un bureau de trois (3) responsables (Président, Vice-président et Secrétaire), issus des partis politiques et de l'administration territoriale, sous la supervision d'un Commissaire Central.

4. Enregistrement et validation des candidats à la candidature

À l'issue de la période de dépôt des dossiers de candidature, la Commission Électorale Indépendante (CEI) a enregistré 1 162 dossiers de candidatures en vue des élections législatives destinées à pourvoir les 255 sièges de l'Assemblée nationale. Après examen de conformité aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, la CEI a procédé à la validation de 1 124 dossiers, soit 97% des candidatures, tandis que 38 dossiers ont été rejetés, notamment pour non-respect des conditions d'éligibilité ou pour irrégularités administratives (Figure 1). Les candidatures validées représentent un total de 2 740 candidats, comprenant 1 370 candidats titulaires et 1 370 suppléants, répartis sur l'ensemble des circonscriptions électorales du pays.

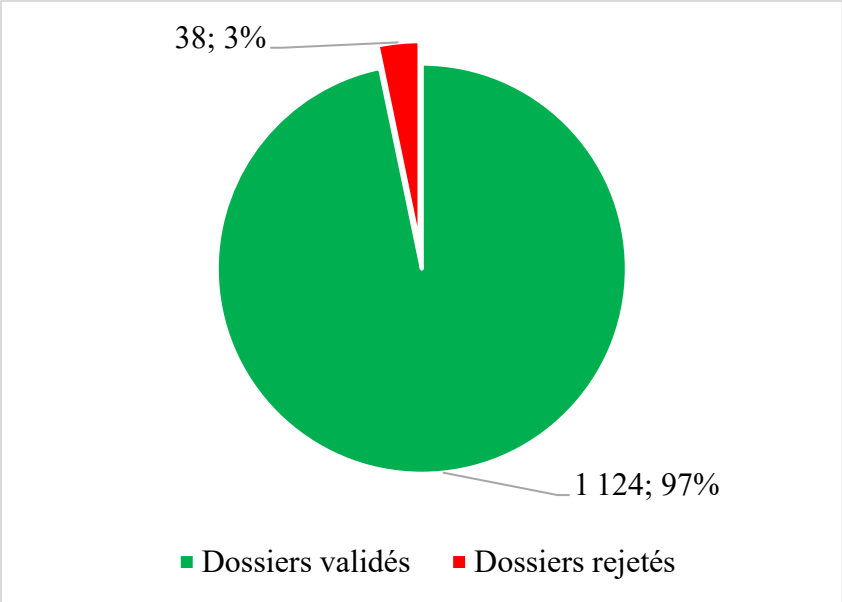


Figure 1 : Proportion des dossiers de candidature reçus par la CEI

L'analyse de la répartition des candidatures validées met en évidence une forte disparité entre les formations politiques en lice. Le Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix

(RHDP) est le seul parti politique à avoir présenté des candidatures dans l'ensemble des 255 circonscriptions électorales, couvrant ainsi 100 % des sièges à pourvoir. Cette couverture nationale intégrale traduit une capacité organisationnelle et logistique supérieure à celle des autres formations politiques engagées dans le scrutin.

Le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire – Rassemblement Démocratique Africain (PDCI-RDA) a, pour sa part, investi 163 candidats, soit une couverture d'environ 64 % des sièges. Bien que significative, cette présence demeure partielle et inégalement répartie sur le territoire national.

Les autres formations politiques, notamment l'ADCI, le COJEP, le MGC, ainsi que plusieurs partis de moindre envergure, ont présenté des candidatures dans un nombre limité de circonscriptions. Leurs candidatures, ne couvrent qu'une fraction restreinte des sièges et ne permettent pas une implantation nationale homogène.

Le scrutin législatif de 2025 s'est également caractérisé par un nombre particulièrement élevé de candidatures indépendantes. Une part importante de ces candidatures est issue de personnalités anciennement ou récemment affiliées à de grands partis politiques, mais n'ayant pas été investies dans le cadre des procédures internes de désignation. Ce phénomène traduit à la fois des dynamiques locales fortes, des tensions internes aux formations politiques, ainsi qu'une tendance à la personnalisation de la compétition électorale dans certaines circonscriptions. Les candidatures indépendantes ont ainsi contribué à accroître la fragmentation de l'offre politique et la compétitivité du scrutin à l'échelle locale.

5. Genre et jeunesse dans les candidatures

L'analyse des candidatures validées par la Commission Électorale Indépendante met en évidence une représentation limitée des femmes et des jeunes dans la compétition électorale, malgré les engagements en faveur de l'inclusion politique.

a. Participation des femmes

Sur les 2 740 candidats retenus, comprenant 1 370 titulaires et 1 370 suppléants, les femmes représentent 424 candidatures, soit environ 15 % de l'ensemble des candidats validés. Plus

précisément, 181 femmes figurent parmi les candidats titulaires, représentant 13,2 %, tandis que 243 femmes sont enregistrées comme suppléantes, soit 17,7 % (Figure 2).

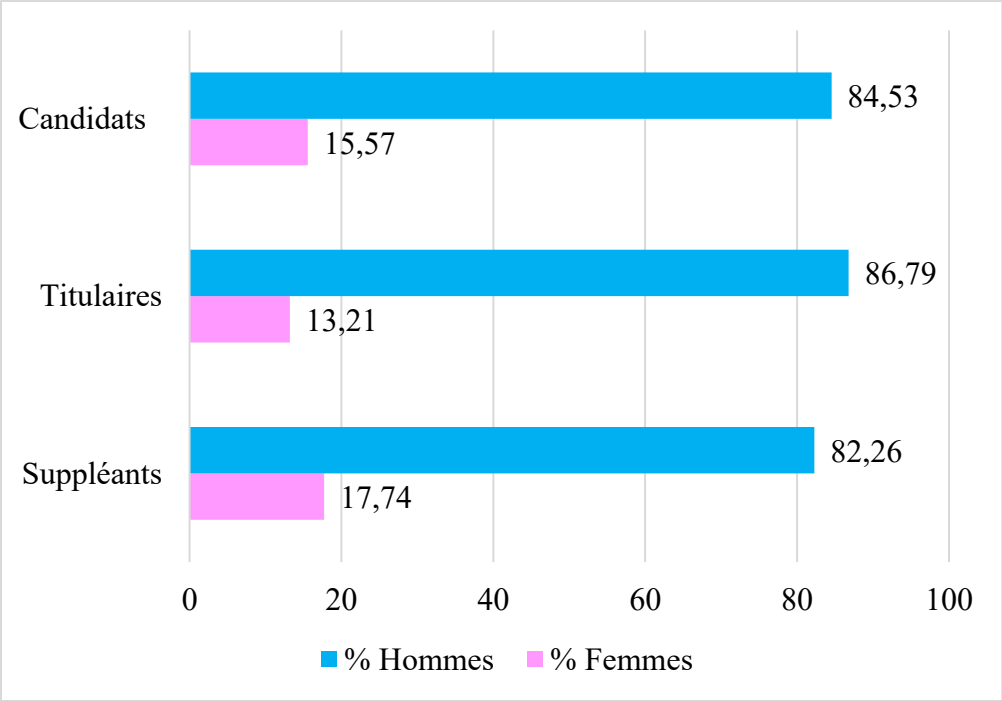


Figure 2 : Répartition des candidats retenus en fonction du genre

Ces chiffres traduisent une sous-représentation persistante des femmes, nettement en deçà du seuil de 30 % prévu par la législation nationale relative à la promotion du genre dans les instances électives. Cette situation révèle des obstacles structurels, notamment dans les mécanismes d'investiture des partis politiques, l'accès aux ressources de campagne et la perception socioculturelle du leadership politique féminin.

b. Participation des jeunes

En ce qui concerne la participation des jeunes, la CEI ne publie pas de données désagrégées par tranche d'âge dans les statistiques officielles relatives aux candidatures validées. Cette absence de données consolidées constitue une limite à l'analyse quantitative précise de la représentation des jeunes dans le scrutin.

Toutefois, les observations de terrain et l'analyse qualitative des listes de candidats indiquent une présence notable de jeunes candidats, principalement parmi les candidatures indépendantes et au sein de certaines formations politiques émergentes. Cette dynamique traduit un intérêt croissant de

la jeunesse pour la participation politique, bien que celle-ci demeure insuffisamment structurée et institutionnalisée au sein des partis traditionnels.

La mission de Action Justice souligne l'importance de l'application effective des mécanismes incitatifs ou contraignants prévus par la loi, du renforcement des capacités des femmes et des jeunes aspirant à des fonctions électives, ainsi que de la mise à disposition de statistiques électorales désagrégées permettant une meilleure évaluation des progrès accomplis lors des scrutins futurs.

6. Campagne électorale et monitoring des médias ainsi que des discours politiques

a. Campagne électorale

La campagne électorale en vue des élections législatives du 27 décembre 2025 s'est globalement déroulée dans le calme et la tolérance dans l'ensemble des zones couvertes par la mission. Les activités de campagne, notamment les meetings et rassemblements politiques, ont été organisées de manière relativement libre en conformité avec le calendrier défini par la Commission Électorale Indépendante.

Les candidats et formations politiques en lice ont mis en œuvre des stratégies de mobilisation diversifiées, combinant actions de proximité auprès des électeurs, rassemblements de masse et utilisation croissante des outils de communication numérique. La mission a particulièrement relevé un recours intensif aux médias sociaux et aux plateformes numériques, utilisés comme leviers majeurs de diffusion des messages politiques et de mobilisation électorale.

Si ces pratiques témoignent d'une certaine modernisation des méthodes de campagne et d'une volonté d'élargir l'accès à l'information politique, elles soulèvent également des enjeux en matière d'équité entre candidats, de régulation des contenus en ligne et de prévention des discours de désinformation.

b. Régulation des médias

La Mission note que la régulation des médias durant la campagne électorale des législatives du 27 décembre 2025 a contribué à un environnement informationnel relativement pluraliste et respectueux des principes démocratiques.

L'Autorité Nationale de la Presse (ANP), chargée de la régulation de la presse écrite et de la presse en ligne, a assuré un suivi de la production médiatique tout au long de la campagne électorale. Elle a contribué à promouvoir le respect des règles déontologiques, la qualité de l'information et un traitement globalement équilibré de l'actualité électorale. Cette action a favorisé le pluralisme des opinions dans les médias imprimés et numériques.

Parallèlement, la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) a assuré la régulation de l'espace audiovisuel durant la campagne. Elle a veillé à l'égalité et à l'équité d'accès des partis politiques et des candidats aux médias audiovisuels, tant publics que privés. Le dispositif de suivi mis en place a permis d'encadrer la couverture médiatique de la campagne et de prévenir, dans l'ensemble, les déséquilibres, les discours de haine et les tentatives de manipulation de l'information.

Toutefois, Action Justice a observé certaines limites, notamment dans le contrôle effectif des médias en ligne et des plateformes numériques, où la diffusion rapide de contenus partisans ou insuffisamment vérifiés a parfois échappé aux mécanismes traditionnels de régulation.

c. Monitoring des discours politiques

Dans le cadre de sa mission d'observation des élections législatives du 27 décembre 2025, l'ONG Action Justice a procédé au monitoring des discours politiques diffusés durant la période de campagne électorale, conformément à son mandat. Le monitoring a porté sur les discours tenus par les partis politiques et candidats à travers les meetings publics, les interventions dans les médias audiovisuels, la presse écrite et en ligne, ainsi que les plateformes numériques et réseaux sociaux.

Cette activité visait à apprécier la nature, le contenu et le ton des messages politiques**,** ainsi que leur conformité aux principes de responsabilité, de tolérance et de respect du cadre légal électoral. Dans l'ensemble, les discours se sont majoritairement inscrits dans une dynamique de mobilisation électorale axée sur la présentation des programmes et projets de société, notamment autour des thématiques liées au développement local.

Toutefois, la mission a noté des limites dans la qualité du débat dans certaines circonscriptions, notamment des attaques personnelles, des allégations de fraude formulées par des acteurs politiques, sans preuves à l'appui, des accusations sans fondement susceptibles d'influencer

négativement l'opinion publique... Bien que ces situations n'aient pas été systématiques, elles traduisent une persistance de pratiques discursives peu favorables à un débat démocratique apaisé.

Action Justice a observé que les discours de haine et de division ; les invectives à caractère identitaire et xénophobe sont restées globalement marginaux pour cette campagne.

7. Organisations de la société civile

Les organisations de la société civile (OSC) ont joué un rôle déterminant dans la tenue des élections législatives du 27 décembre 2025. Leur implication s'est traduite principalement par des actions de sensibilisation, des initiatives visant à promouvoir la participation citoyenne et l'observation du scrutin.

Plusieurs organisations et plateformes de la société civile ont déployé des observateurs sur l'ensemble du territoire, visant à apprécier la régularité, la transparence et la crédibilité du scrutin, conformément à la législation électorale ivoirienne et aux standards régionaux et internationaux. Toutefois, la mission relève la persistance de défis structurels, notamment en matière de coordination inter-OSC, de pérennisation des mécanismes de suivi citoyen et de mutualisation des ressources et des données d'observation.

La contribution des organisations de la société civile a constitué un facteur important de crédibilisation du processus électoral et de consolidation de la légitimité des élections législatives du 27 décembre 2025. Il apparaît néanmoins nécessaire que cette dynamique d'engagement citoyen se prolonge au-delà des seules périodes électorales, afin de renforcer durablement l'appropriation citoyenne du processus démocratique et la culture de la redevabilité électorale.

III. OBSERVATION DU JOUR DU SCRUTIN LÉGISLATIF

Le 27 décembre 2025, jour du scrutin des élections législatives, Action Justice a déployé 190 observateurs électoraux. Ce dispositif d'observation a permis d'apprécier, de manière systématique, la conduite des opérations électorales à chaque étape du processus, notamment

l’ouverture des bureaux de vote, le déroulement du vote, le dépouillement et l’affichage des résultats.

Les observations recueillies ont servi à évaluer le niveau de conformité des pratiques aux dispositions du cadre juridique national ainsi qu’aux standards internationaux en matière d’élections démocratiques, notamment en ce qui concerne la transparence des opérations, l’intégrité du scrutin et le respect des droits des électeurs. Toutefois, Action Justice relève que, l’observation s’est limitée à 90 circonscriptions et ne saurait prétendre à une exhaustivité nationale, ce qui constitue une limite méthodologique à prendre en compte dans l’interprétation des résultats.

1. Ouverture des bureaux de vote

L'ouverture des bureaux de vote s'est déroulée de manière globalement satisfaisante. Dans 85 % des cas, les bureaux visités ont ouvert à l'heure officielle. Les fortes pluies survenues à Abidjan et ses environs, ont perturbé la logistique et l'installation du matériel électoral dans certains bureaux.

Malgré ces difficultés, 98 % des agents électoraux ont prouvé leur maîtrise des procédures de démarrage. Le matériel électoral était complet et disponible dans l'ensemble des centres observés. Sur le plan technique, une amélioration notable est à souligner par rapport à la présidentielle. Les tablettes de vote étaient opérationnelles dans la quasi-totalité des bureaux.

2. Déroulement du vote

La Mission a enregistré une affluence modérée. Cependant, des files d'attente ont été observées dès l'ouverture des bureaux de vote dans certaines communes d’Abidjan comme Cocody, Yopougon et Abobo. Il en est de même à l'intérieur du pays, notamment à Bouaké, Korhogo, Man, Bouaflé, Tiassalé, Daloa... où le scrutin s’est déroulé dans le calme et la discipline.

Les tablettes ont correctement fonctionné dans les bureaux observés. Le secret du vote a été garanti dans 97 % des bureaux observés. La présence des représentants des grands partis politiques était quasi systématique, tandis que celle des autres partis et candidats était limitée. La mission a relevé une participation active d’observateurs nationaux et internationaux.

Les observateurs de Action Justice n'ont constaté aucune violation majeure des droits humains. Aussi, les personnes âgées ou en situation de handicap ont pu bénéficier de l'assistance soit des autres électeurs ou des agents de la CEI.

3. Présence des agents des forces de l'ordre

La présence des forces de sécurité a été globalement visible autour des centres de vote. Cette présence s'est toutefois exercée de manière discrète, professionnelle et non intrusive, contribuant au maintien de l'ordre public sans interférer avec le déroulement des opérations électorales.

Les forces de sécurité se sont abstenues de toute intervention à l'intérieur des bureaux de vote, conformément aux dispositions légales en vigueur, et n'ont pas été perçues comme un facteur de pression ou d'intimidation par les électeurs, les agents électoraux ou les représentants des partis politiques. Cette posture a favorisé un climat de sérénité, de confiance et de sécurité, propice à la libre expression du suffrage et au bon déroulement du scrutin.

4. Dépouillement et compilation des résultats

Le dépouillement s'est déroulé de manière publique et transparente dans l'ensemble des bureaux de vote observés par la mission, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les opérations de comptage ont été conduites en présence des représentants des candidats et des observateurs. À l'issue du dépouillement, les résultats ont été compilés et affichés dans les bureaux de vote. Les observateurs n'ont enregistré aucun cas de manipulation, d'altération ou de falsification des procès-verbaux dans les zones couvertes par la mission.

5. Délocalisation de certains bureaux de vote

La Commission Électorale Indépendante (CEI) a procédé, dans certaines circonscriptions, à la délocalisation de bureaux et centres de vote initialement prévus dans leurs sites habituels vers d'autres sites. Ces délocalisations ont concerné les zones ayant enregistré des violences lors de l'élection présidentielle du 25 octobre 2025, lesquelles ont entraîné la dégradation ou l'indisponibilité de certaines infrastructures publiques traditionnellement utilisées comme lieux de vote.

La mission souligne qu'à Yamoussoukro, l'information relative à la localisation des nouveaux emplacements des bureaux de vote n'a pas été suffisamment communiquée, obligeant certains électeurs à effectuer des déplacements supplémentaires pour localiser leur lieu de vote. Toutefois, aucun cas d'entrave systématique ou intentionnelle à l'exercice du droit de vote n'a été constaté dans les bureaux observés.

Cette décision a suscité des contestations de la part d'acteurs politiques**,** notamment du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI-RDA), qui a publiquement dénoncé la délocalisation de certains centres de vote. Le parti a estimé que ces changements, intervenus après les habitudes électorales établies, pouvaient perturber les électeurs et avoir un impact sur la participation au scrutin.

IV. OBSERVATIONS POSTÉLECTORALES

1. Proclamation des résultats provisoires

Dans le cadre de l'observation postélectorale, la Mission d'Observation Électorale (MOE) de l'ONG Action Justice a suivi le processus de proclamation des résultats provisoires des élections législatives du 27 décembre 2025, tel que conduit par la Commission Électorale Indépendante (CEI). Ce processus s'est appuyé sur la proclamation préalable des résultats dans l'ensemble des 205 circonscriptions électorales où le vote s'est effectivement déroulé, ainsi que sur les rapports transmis par les Commissaires centraux et les Superviseurs régionaux de la CEI.

La mission note que les résultats des bureaux de vote ont été centralisés au niveau des Commissions Électorales Locales, avant d'être transmis à la Commission centrale de la CEI en vue de la proclamation solennelle des résultats provisoires au niveau national. Dans l'ensemble des zones couvertes, ces opérations se sont déroulées conformément aux procédures prévues par le cadre juridique électoral. Toutefois, des incidents isolés ont été signalés dans certaines circonscriptions, notamment dans la circonscription n°043 de Marcory-Commune, où des violences survenues peu avant la clôture du scrutin ont entraîné la destruction d'urnes et rendu impossible la prise en compte des résultats de cinq (05) bureaux de vote sur un total de 273. Ces bureaux concernaient 2 051 électeurs inscrits sur 114 234 dans la circonscription. Selon la CEI, compte tenu de l'écart de 3 863

voix entre les deux listes arrivées en tête, la non-prise en compte de ces suffrages n'a pas été jugée de nature à remettre en cause le résultat global de la circonscription, décision dont la MOE prend acte.

Au plan national, le recensement général des votes communiqué par la CEI fait état de 8 597 092 électeurs inscrits, pour 3 012 094 votants, soit un taux de participation de 35,04 %**.** Le nombre de bulletins nuls s'élève à 68 525 et celui des bulletins blancs à 29 578, pour un total de 2 943 991 suffrages exprimés.

Sur la base des résultats provisoires proclamés par la Commission centrale de la CEI, la répartition des sièges à l'Assemblée nationale est la suivante : le Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP) obtient 197 sièges ; le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire – RDA (PDCI-RDA) remporte 32 sièges ; les candidats sans étiquette politique obtiennent 23 sièges ; le Front Populaire Ivoirien (FPI)**,** Le Buffle et l'Union pour la République (UNPR) remportent chacun un (01) siège.

Action Justice relève enfin que la CEI a rappelé aux acteurs politiques l'existence des mécanismes légaux de contestation des résultats, notamment la possibilité de saisir les juridictions compétentes dans le délai de cinq (05) jours francs à compter de la proclamation solennelle des résultats provisoires. La Mission considère que le recours à ces mécanismes institutionnels constitue un élément essentiel pour le règlement pacifique des contentieux électoraux et pour le renforcement de la confiance des citoyens dans le processus démocratique.

2. Proclamation des résultats définitifs

Le Conseil Constitutionnel de Côte d'Ivoire est la juridiction compétente pour l'examen de ces recours et le seul organe habilité à valider ou infirmer les résultats proclamés par la CEI dans les délais impartis. Le 9 janvier 2026, il a rendu la décision relative à l'examen des recours introduits à l'issue des élections législatives du 27 décembre 2025. Cette décision intervient après l'analyse de soixante-et-un (61) recours déposés par des candidats, listes de candidats et partis politiques dans le délai légal de cinq (05) jours francs suivant la proclamation des résultats provisoires par la Commission Électorale Indépendante (CEI).

La grande majorité des recours a été jugée irrecevable ou mal fondée, confirmant ainsi les résultats proclamés par la CEI, y compris dans des cas médiatisés comme celui du candidat Antoine Assalé Tiémoko à Tiassalé, dont la requête a été rejetée au profit de Sanogo Dramane Alpha. Cependant, le Conseil constitutionnel a infirmé les résultats dans deux circonscriptions : la circonscription électorale N°021 de Toumodi et la circonscription électorale N°204 de Dualla et Massala. Dans ces deux cas, il a ordonné la reprise du scrutin, considérant que les irrégularités constatées pouvaient avoir affecté la sincérité des opérations électorales.

Cette décision du Conseil Constitutionnel a clos l'examen du contentieux électoral et autorisé la CEI à considérer les résultats provisoires comme définitifs pour toutes les autres circonscriptions non concernées par les annulations et reprises. La mission d'observation électorale (MOE) de Action Justice relève que le contentieux s'est déroulé dans le cadre institutionnel prévu par la loi, avec un exercice effectif du droit de contestation et une décision juridictionnelle

3. Analyse des résultats des élections

Sur la base des résultats provisoires proclamés par la Commission Électorale Indépendante (CEI) à l'issue des élections législatives du 27 décembre 2025, la répartition des sièges à l'Assemblée nationale fait apparaître une prédominance marquée du Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP), qui obtient 197 sièges.

Le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire – Rassemblement Démocratique Africain (PDCI-RDA) s'impose comme la principale force d'opposition parlementaire avec 32 sièges, tandis que les candidats indépendants, sans étiquette politique, remportent 23 sièges, illustrant l'existence d'une dynamique politique en dehors des formations partisanes traditionnelles. Le Front Populaire Ivoirien (FPI), le Buffle, et l'Union pour la République (UNPR) obtiennent chacun un (01) siège. Cette configuration provisoire du Parlement traduit un paysage politique largement dominé par le RHDP et confirme, dans une large mesure, la tendance observée lors de l'élection présidentielle précédente, consolidant ainsi la continuité de la majorité au pouvoir.

Action Justice observe que, en raison du boycott des élections législatives du 27 décembre, le poids politique actuel du Parti des Peuples Africains – Côte d'Ivoire (PPA-CI) ne peut être déterminé à l'issue de ce scrutin. Par ailleurs, les résultats ont mis en évidence un écart significatif entre la notoriété médiatique de certains candidats, notamment des influenceurs très populaires sur les

réseaux sociaux, et leur performance électorale, plusieurs d'entre eux n'ayant pas obtenu de scores à la hauteur de leur visibilité.

S'agissant des formations politique émergentes, le mouvement Aujourd'hui et Demain la Côte d'Ivoire (ADCI), conduit par le très populaire député indépendant M. ASSALÉ TIÉMOKO et ayant aligné une quarantaine de candidats dans l'objectif de constituer un groupe parlementaire face au RHDP et au PDCI, n'a obtenu aucun siège à l'Assemblée nationale. De même, le Congrès Panafricain pour la Justice et l'Egalité des Peuples (COJEP) de M. CHARLES BLÉ GOUDÉ, qui a présenté une vingtaine de candidats, n'est parvenu à faire élire aucun de ses représentants (Figure 3).

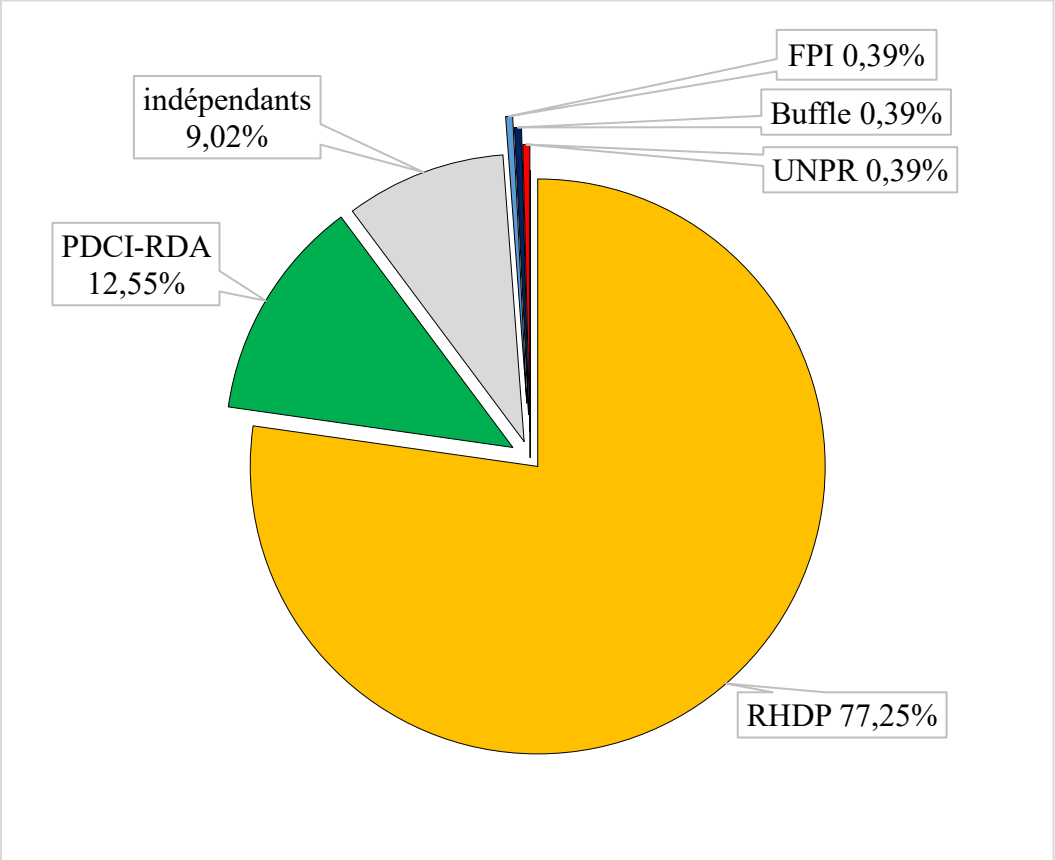


Figure 3 : Répartition des sièges à l'Assemblée nationale en fonction des partis et mouvements politiques

4. Représentation des femmes et des jeunes

Comparativement aux législatures précédentes, la représentation des femmes à l'Assemblée nationale n'enregistre qu'une progression marginale. Lors des élections législatives de 2016, vingt-

huit (28) femmes avaient été élues, soit environ 11 % des sièges, tandis qu'en 2021, leur nombre était passé à trente-deux (32), correspondant à près de 12,5 %. En 2025, comme illustré par la figure 4, avec trente-quatre (34) femmes élues, la proportion atteint environ 13 %, soit une augmentation estimée à seulement 0,5 point par rapport à la législature précédente et à 2 points sur près d'une décennie. Cette évolution lente et limitée confirme l'absence de rupture significative et le maintien d'un écart important avec l'objectif de 30 % de représentation féminine fixé.

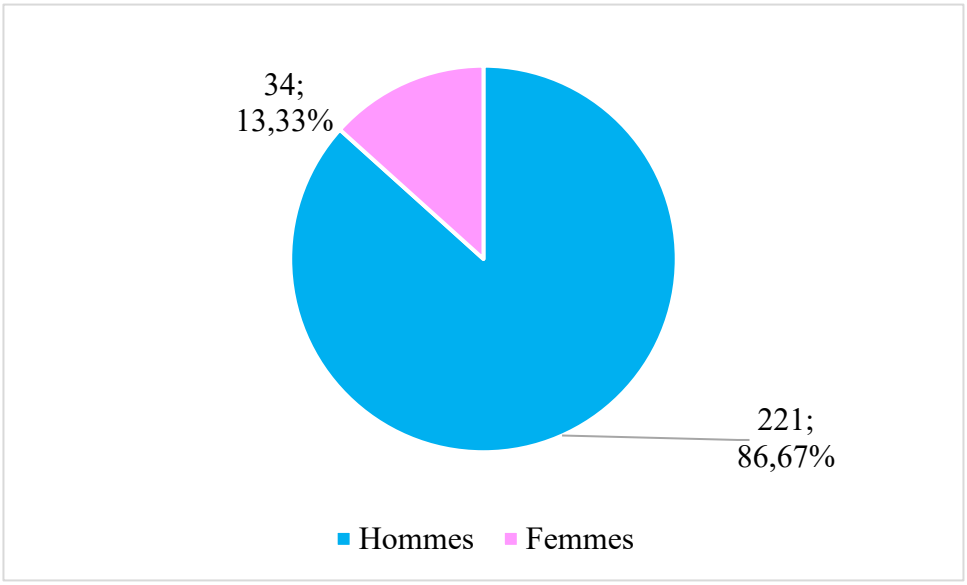


Figure 4 : Proportion d'hommes et de femmes qui siégeant à l'Assemblée nationale

S'agissant de la représentation des jeunes, l'analyse met également en évidence une faible progression. Lors des législatures antérieures, la part des députés considérés comme jeunes demeurait marginale, estimée à moins de 5 % de l'effectif parlementaire. Les élections législatives de 2025 ont permis l'entrée de quelques nouveaux députés jeunes. Cette évolution, bien que perceptible, reste limitée et s'inscrit davantage dans une continuité que dans un réel renouvellement générationnel. Elle résulte principalement de dynamiques locales et de candidatures indépendantes, plutôt que d'une politique volontariste et structurée des partis politiques, dont les investitures continuent de privilégier des profils expérimentés et issus des élites politiques traditionnelles.

V. DROITS HUMAINS ET LIBERTÉS CIVIQUES

1. Climat sécuritaire et libertés publiques

Les observateurs de Action Justice n'ont relevé aucune violation manifeste des droits humains dans les centres et bureaux de vote visités lors des élections législatives du 27 décembre 2025. Aucun cas d'intimidation, de menace, de harcèlement, de refus arbitraire du droit de vote ni d'arrestation abusive en lien avec le processus électoral n'a été constaté au cours des opérations de vote.

Les électeurs ont pu exercer leur droit de vote librement, dans un environnement globalement serein, sans pression apparente des acteurs politiques ou d'autres parties prenantes. Par ailleurs, les agents électoraux ont, de manière générale, respecté les principes de neutralité, d'impartialité et de non-discrimination dans la conduite des opérations électorales.

Toutefois, quelques tensions verbales mineures et isolées ont été observées dans certains centres et localités. Ces incidents ont été rapidement maîtrisés par les responsables électoraux, sans impact notable sur le bon déroulement du scrutin ni atteinte aux droits fondamentaux des électeurs.

Dans l'ensemble, le climat sécuritaire observé lors du scrutin du 27 décembre 2025 peut être qualifié de calme et respectueux des libertés publiques, contribuant ainsi à renforcer la crédibilité et l'acceptabilité du processus électoral.

a. Atteinte aux droits économiques et sociaux

La mission note que, contrairement à l'élection présidentielle, les élections législatives du 27 décembre 2025 se sont déroulées dans un climat globalement apaisé, sans atteintes significatives aux droits économiques et sociaux. Action Justice n'a relevé aucun appel à la violence, ni perturbation majeure susceptible d'entraver les activités économiques, sociales ou éducatives liées au processus électoral.

Les opérations de vote se sont tenues normalement dans les localités couvertes par les observateurs, sans blocage de routes, ni entrave à la libre circulation des personnes et des biens. Les commerces, les services publics ainsi que les établissements scolaires ont, de manière générale, poursuivi leurs activités sans interruption imputable au déroulement du scrutin.

En conséquence, Action Justice conclut qu'aucune violation des droits économiques et sociaux n'a été constatée lors des élections législatives du 27 décembre 2025, traduisant une nette amélioration du climat électoral et sécuritaire par rapport à la période de l'élection présidentielle.

VI. APPRÉCIATION GLOBALE DU SCRUTIN

1. Points positifs

La mission a observé les points de satisfaction suivants :

- bonne organisation logistique et la présence effective du matériel électoral ;
- bon fonctionnement des tablettes ;
- professionnalisme des agents de la CEI et des forces de l'ordre ;
- collaboration constructive entre observateurs nationaux et internationaux.

2. Points de préoccupation

La mission a observé quelques points de préoccupation

- retard dans certaines localités ;
- la présence marginale des femmes et des jeunes parmi les candidats ;
- allégations de fraude formulées par des acteurs politiques, sans preuves à l'appui.

3. Appréciation globale du scrutin

Sur la base des constats effectués par ses observateurs déployés sur le terrain, la mission d'observation de l'ONG Action Justice estime que les élections législatives du 27 décembre 2025 se sont déroulées dans un climat globalement calme, et ont respecté, dans l'ensemble, les principes de transparence, d'inclusivité et de crédibilité tels que consacrés par le cadre juridique national et les instruments régionaux et internationaux.

Les insuffisances et irrégularités relevées sont restées ponctuelles et limitées dans leur portée et ne sont pas de nature à affecter l'intégrité globale ni la sincérité des résultats du scrutin.

4. Recommandations préliminaires

a. Au Gouvernement

- œuvrer à la consolidation du cadre institutionnel ;
- prendre toutes les dispositions pour assurer la protection des personnes et des biens avant, pendant et après le déroulement du scrutin.

b. À la Commission Électorale Indépendante (CEI)

- poursuivre la modernisation du système d'enregistrement et de compilation des résultats ;
- renforcer la formation des agents électoraux ;
- prendre des dispositions pour une présence effective des agents électoraux dans tous les bureaux de vote à temps.

c. Aux acteurs politiques et candidats

- avoir une attitude républicaine et accepter le verdict des urnes ;
- privilégier le dialogue et la concertation en toutes circonstances pour préserver la paix et la cohésion sociale ;
- bannir tout discours de haine, d'exclusion et de discrimination, afin de garantir un climat postélectoral pacifique ;
- garantir la présence effective de leurs représentants dans les différents bureaux de vote afin d'éviter toutes suspicions éventuelles ;
- mieux former leurs représentants sur le déroulement processus électoral ;
- ne pas annoncer les résultats hors du cadre légal.

d. À la société civile et aux médias

- renforcer les actions de sensibilisation sur la nécessité d'un comportement électoral responsable et la préservation de la paix ;
- sensibiliser davantage à une utilisation éthique et responsable des médias sociaux ;
- maintenir leur indépendance et leur impartialité **;**
- renforcer les mécanismes de dialogue et de médiation **;**
- mobiliser et sensibiliser la population sur les valeurs démocratiques et citoyennes.

CONCLUSION

Action Justice salue le calme et la responsabilité dont a fait preuve le peuple ivoirien lors des élections législatives du 27 décembre 2025. Elle adresse également ses remerciements au Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, aux institutions chargées des élections, aux forces de sécurité, aux candidats et partis politiques ayant pris part au scrutin, aux organisations de la société civile, aux médias, ainsi qu'aux partenaires techniques et financiers, pour leur contribution au déroulement du processus électoral.

Contrairement à l'élection présidentielle, les législatives se sont tenues dans un climat globalement apaisé, sans perturbations significatives des activités économiques et sociales. Toutefois, la mission note que le boycott du scrutin par certaines formations politiques a eu un impact sur la participation électorale.

Le présent rapport conclut que les élections législatives du 27 décembre 2025 se sont déroulées dans des conditions globalement satisfaisantes au regard des standards nationaux et internationaux. Néanmoins, Action Justice recommande une vigilance accrue face aux phénomènes de manipulation de l'information, aux discours de défiance à l'égard des institutions.

Annexe 1 : La lettre d'accréditation

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
CEI
COMMISSION ÉLECTORALE INDÉPENDANTE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

LE PRESIDENT

N° 016/CEI/PDT/VP-KS/WMJA

LETTRE D'ACCREDITATION

Le Président de la Commission Electorale Indépendante (CEI) atteste que l'ONG **ACTION JUSTICE** est accréditée pour l'observation de l'élection des Députés à l'Assemblée Nationale du 27 décembre 2025.

A cet effet, les autorités administratives, militaires et toute l'administration en charge de la gestion du processus électoral, sur toute l'étendue du territoire national, sont requises pour faciliter aux membres de sa mission l'accès à tout lieu ouvert aux opérations électorales, les laisser passer librement et leur porter protection et assistance dans l'accomplissement de leur mission en cas de besoin.

Les observateurs doivent se signaler, dès leur arrivée, au siège de la Commission Electorale Locale de leur zone de déploiement.

Fait à Abidjan, le 11 DEC 2025

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE CEI LE PRÉSIDENT COMMISSION ÉLECTORALE INDÉPENDANTE

COULIBALY-KUIBIERT Ibrahime

***NB** : Le rapport d'observation doit être déposé au siège de la CEI, le 27 janvier 2025, au plus tard.*

Commission Electorale Indépendante (C.E.I.)
Deux Plateaux – Abidjan – Siège Bd Latrille – Route du Zoo – Résidence Angoua
08 BP 2648 Abidjan 08 - Tel : 22 52 89 89 - Fax : 22 40 09 92 *SITE INTERNET : WWW.cei.ci*

x

Annexe 2 : Les formulaires d'observation (Ouverture)

FORMULAIRE D'OUVERTURE MOE LEGISLATIVES DU 27 DEC. 2025

FORMULAIRE D'OUVERTURE

1. Informations générales

Nom de l'observateur : .....

Région : .....

Localité : .....

Numéro du centre / bureau de vote : .....

Heure d'arrivée : ..... Heure de départ : .....

2. Ouverture du bureau de vote

Heure officielle d'ouverture : .....

Heure effective d'ouverture : .....

Bureau ouvert à l'heure ? ☐ Oui ☐ Non

Si non pourquoi ?

.....

.....

Tout le matériel électoral est-il disponible (urnes scellées, tablettes, isoloirs, encre, bulletins, liste électorale…) ? ☐ Oui ☐ Non (préciser)

Les membres de la CEI maîtrisent-ils les procédures ? ☐ Oui ☐ Non

Membres de la commission électorale présents et complets ? ☐ Oui ☐ Non

Si non pourquoi ?

.....

.....

Présence des représentants des partis/candidats ? ☐ Oui ☐ Non (préciser lesquels)

3. Environnement du bureau de vote

File d'attente bien organisée ? ☐ Oui ☐ Non

Présence des forces de sécurité visible mais non intrusive ? ☐ Oui ☐ Non

Lieu accessible aux personnes handicapées ? ☐ Oui ☐ Non

Atmosphère générale : ☐ Calme ☐ Tendue ☐ Violente

Y-a-t-il des affiches de campagnes dans le centre ? ☐ Oui ☐ Non

Le centre est-il facilement identifiable ? ☐ Oui ☐ Non

4. Processus de vote

Vérification correcte de l'identité des électeurs ? ☐ Toujours ☐ Parfois ☐ Jamais

Les électeurs votent-ils seuls et en secret ? ☐ Oui ☐ Non

Les personnes âgées sont – elles assistées ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, par qui ? ……..

Matériel de vote disponible en quantité suffisante ? ☐ Oui ☐ Non

Intimidation, pression ou tentative d'achat de vote observés ? ☐ Non ☐ Oui (décrire)

Participation notable de :

- Femmes : ☐ Faible ☐ Moyenne ☐ Élevée
- Jeunes : ☐ Faible ☐ Moyenne ☐ Élevée
- Personnes handicapées : ☐ Faible ☐ Moyenne ☐ Élevée

5. Appréciation générale

Le processus dans ce bureau a été :

☐ Conforme aux normes électorales

☐ Globalement correct avec quelques irrégularités mineures

☐ Entaché d'irrégularités sérieuses

Commentaires supplémentaires : ……..

Annexe 3: Les formulaires d'observation (Déroulé)

FORMULAIRE DE DEROULE MOE LEGISLATIVES DU 27 DEC. 2025

1. Informations générales

Nom de l'observateur : .....

Région : .....

Localité : .....

Numéro du centre / bureau de vote : .....

Heure d'arrivée : ..... Heure de départ : .....

2. Environnement du bureau de vote

File d'attente bien organisée ? ☐ Oui ☐ Non

Présence des forces de sécurité visible mais non intrusive ? ☐ Oui ☐ Non

Lieu accessible aux personnes handicapées ? ☐ Oui ☐ Non

Atmosphère générale : ☐ Calme ☐ Tendue ☐ Violente

Y-a-t-il des affiches de campagnes dans le centre ? ☐ Oui ☐ Non

Le centre est-il facilement identifiable ? ☐ Oui ☐ Non

3. Processus de vote

Vérification correcte de l'identité des électeurs ? ☐ Toujours ☐ Parfois ☐ Jamais

Les électeurs votent-ils seuls et en secret ? ☐ Oui ☐ Non

Les personnes âgées sont – elles assistées ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, par qui ?

.....

1

Matériel de vote disponible en quantité suffisante ? ☐ Oui ☐ Non

Intimidation, pression ou tentative d'achat de vote observés ? ☐ Non ☐ Oui (décrire)

Participation notable de :

- Femmes : ☐ Faible ☐ Moyenne ☐ Élevée

- Jeunes : ☐ Faible ☐ Moyenne ☐ Élevée

- Personnes handicapées : ☐ Faible ☐ Moyenne ☐ Élevée

4. Appréciation générale

Le processus dans ce bureau a été :

☐ Conforme aux normes électorales

☐ Globalement correct avec quelques irrégularités mineures

☐ Entaché d'irrégularités sérieuses

Commentaires supplémentaires : .....

Annexe 4 : Les formulaires d'observation (Clôture et dépouillement)

FORMULAIRE DE CLOTURE MOE LEGISLATIVES DU 27 DEC. 2025

1. Informations générales

Nom de l'observateur : .....

Région : .....

Localité : .....

Numéro du centre / bureau de vote : .....

Heure d'arrivée : ..... Heure de départ : .....

2. Environnement du bureau de vote

File d'attente bien organisée ? ☐ Oui ☐ Non

Présence des forces de sécurité visible mais non intrusive ? ☐ Oui ☐ Non

Lieu accessible aux personnes handicapées ? ☐ Oui ☐ Non

Atmosphère générale : ☐ Calme ☐ Tendue ☐ Violente

Y-a-t-il des affiches de campagnes dans le centre ? ☐ Oui ☐ Non

Le centre est-il facilement identifiable ? ☐ Oui ☐ Non

3. Processus de vote

Vérification correcte de l'identité des électeurs ? ☐ Toujours ☐ Parfois ☐ Jamais

Les électeurs votent-ils seuls et en secret ? ☐ Oui ☐ Non

Les personnes âgées sont – elles assistées ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, par qui ?

.....

1

Matériel de vote disponible en quantité suffisante ? ☐ Oui ☐ Non

Intimidation, pression ou tentative d'achat de vote observés ? ☐ Non ☐ Oui (décrire)

Participation notable de :

- Femmes : ☐ Faible ☐ Moyenne ☐ Élevée

- Jeunes : ☐ Faible ☐ Moyenne ☐ Élevée

- Personnes handicapées : ☐ Faible ☐ Moyenne ☐ Élevée

4. Clôture et dépouillement

Heure officielle de clôture : .....

Heure effective : .....

Tous les électeurs présents ont-ils pu voter ? ☐ Oui ☐ Non

Urnes scellées correctement avant dépouillement ? ☐ Oui ☐ Non

Dépouillement : ☐ Transparent et conforme ☐ Problèmes observés (préciser)

Résultats affichés publiquement au bureau de vote ? ☐ Oui ☐ Non

5. Appréciation générale

Le processus dans ce bureau a été :

☐ Conforme aux normes électorales

☐ Globalement correct avec quelques irrégularités mineures

☐ Entaché d'irrégularités sérieuses

Commentaires supplémentaires : .....

Annexe 5 : La déclaration préliminaire



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RAPPORT PRÉLIMINAIRE DE LA MOE

Abidjan le 30 décembre 2025

INTRODUCTION

L'ONG Action Justice, accréditée par la Commission Électorale Indépendante (CEI), a conduit une mission d'observation électorale à l'occasion des législatives du 27 décembre 2025 conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, à la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance et au Protocole additionnel de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance, qui reconnaissent le rôle des observateurs électoraux et l'obligation des États d'en faciliter l'exercice.

Ce rapport préliminaire présente les principales constatations, analyses et recommandations issues des données recueillies par la mission sur le terrain. Un rapport final sera publié à l'issue de la consolidation et de la vérification de l'ensemble des données recueillies.

I. MÉTHODOLOGIE

La mission de Action Justice a été déployée conformément à son mandat de promotion des droits civils et politiques, des principes démocratiques et de cohésion nationale. Ainsi, 190 observateurs ont été déployés à Abidjan et dans plusieurs régions du pays pour le monitoring du scrutin.

Sous la direction de la Coordonnatrice Projet, Docteure AMICHIA Affibè Woria, la mission a adopté une méthodologie participative et inclusive, avec une attention particulière aux droits humains, à la participation des femmes et des jeunes, ainsi qu'à la prévention des violences électorales. Les agents observateurs ont utilisé :

- des fiches d'observation standardisées ;
- un système de remontée d'informations numériques sécurisé ;
- un guide de bonne conduite basé sur les standards de la CEI, de la CEDEAO et de l'Union Africaine.

II. CONTEXTE POLITIQUE ET ENJEU

Les élections législatives du 27 décembre 2025 se sont tenues dans un contexte politique marqué par la tenue récente de l'élection présidentielle, laquelle avait enregistré des incidents isolés et contribué à maintenir un climat de tension et de méfiance entre certains acteurs politiques. La mission de Action Justice a constaté le retour du PDCI-RDA après son boycott de la présidentielle, tandis que le PPA-CI a choisi de poursuivre le boycott, ce qui illustre les divisions politiques persistantes

La Commission Électorale Indépendante a validé 2 740 candidatures pour les 255 sièges de l'Assemblée nationale. La mission de Action Justice relève que le RHDP est le seul parti politique à avoir présenté des candidats pour l'ensemble des 255 sièges, couvrant ainsi 100% des circonscriptions électorales du pays. Le PDCI-RDA a investi 163 candidats sur l'ensemble du territoire national, couvrant près de 64% des sièges. Le scrutin a également été caractérisé par un nombre particulièrement élevé de candidatures indépendantes, dont une majorité est issue des grands partis politiques.

L'enjeu de ces législatives réside dans le fait que le parti au pouvoir (RHDP) cherche à confirmer sa majorité obtenue à la présidentielle, tandis que l'opposition, représentée par diverses listes (PDCI, FPI, COJEP, ADCI, indépendants, etc.), tente de s'imposer comme un contre-pouvoir.

III. LE CONTEXTE SÉCURITAIRE

Les élections législatives ivoiriennes se sont tenues dans un climat globalement calme mais sous vigilance accrue, à la suite d'une présidentielle récente marquée par des incidents isolés et des tensions politiques persistantes. Les autorités ont déployé les forces de sécurité sur l'ensemble du territoire afin de prévenir les troubles et d'assurer la protection du processus électoral. Si aucun incident majeur n'a été signalé le jour du scrutin, l'environnement sécuritaire est resté marqué par une méfiance entre acteurs politiques et le souvenir de violences électorales passées.

IV. OBSERVATION DU JOUR DU SCRUTIN LÉGISLATIF

1. Ouverture des bureaux de vote

La majorité des bureaux observés a ouvert à l'heure avec des retards dans certaines localités, principalement pour des raisons météorologiques marquées par des orages dans plusieurs localités du pays. Le matériel électoral était complet dans la quasi-totalité des bureaux observés. Les agents de la CEI ont globalement démontré une bonne maîtrise des procédures.

2. Déroulement du vote

La Mission a relevé une affluence modérée. Cependant, des files d'attente ont été observées dès l'ouverture des bureaux de votes dans certaines communes d'Abidjan comme Cocody, Yopougon et Abobo. Il en est de même à l'intérieur du pays, notamment à Bouaké, Korhogo, Man, Bouaflé, Tiassalé, Daloa... où le scrutin s'est déroulé dans le calme et la discipline.

Les tablettes ont correctement fonctionné dans les bureaux observés. Le secret du vote a été garanti dans 97 % des bureaux observés. La présence des représentants des grands partis politiques était quasi systématique, tandis que celle des autres partis et candidats était limitée. La mission a relevé une participation active d'observateurs nationaux et internationaux.

Les observateurs de Action Justice n'ont constaté aucune violation majeure des droits humains. Aussi, les personnes âgées ou en situation de handicap ont pu bénéficier de l'assistance soit des autres électeurs ou des agents de la CEI.

3. Dépouillement et compilation des résultats

Le dépouillement s'est effectué publiquement dans tous les bureaux observés. Les résultats ont été affichés immédiatement après la compilation des voix. Aucun cas de manipulation des procès-verbaux n'a été rapporté par les observateurs de la mission.

V. CONSTATS PRÉLIMINAIRES

1. Points positifs

- bonne organisation logistique et la présence effective du matériel électoral.
- bon fonctionnement des tablettes.
- professionnalisme des agents de la CEI et des forces de l'ordre.
- collaboration constructive entre observateurs nationaux et internationaux.

2. Points de préoccupation

- retard dans certaines localités ;
- allégations de fraude formulées par des acteurs politiques, sans preuves à l'appui.

VI. APPRÉCIATION GLOBALE DU SCRUTIN

Sur la base des constats effectués par ses observateurs déployés sur le terrain, la mission d'observation de l'ONG Action Justice estime que les élections législatives du 27 décembre 2025 se sont déroulées dans un climat globalement calme, et ont respecté, dans l'ensemble, les principes de transparence, d'inclusivité et de crédibilité tels que consacrés par le cadre juridique national et les instruments régionaux et internationaux.

Les insuffisances et irrégularités relevées sont restées ponctuelles et limitées dans leur portée et ne sont pas de nature à affecter l'intégrité globale ni la sincérité des résultats du scrutin.

VII. RECOMMANDATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Au Gouvernement

- œuvrer à la consolidation du cadre institutionnel ;
- prendre toutes les dispositions pour assurer la protection des personnes et des biens avant, pendant et après le déroulement du scrutin.

2. À la Commission Électorale Indépendante (CEI)

- poursuivre la modernisation du système d'enregistrement et de compilation des résultats ;
- renforcer la formation des agents électoraux ;
- prendre des dispositions pour une présence effective des agents électoraux dans tous les bureaux de vote à temps.

3. **Aux acteurs politiques et candidats**

- avoir une attitude républicaine et d'accepter le verdict des urnes ;
- privilégier le dialogue et la concertation en toutes circonstances pour préserver la paix et la cohésion sociale ;
- bannir tout discours de haine, d'exclusion et de discrimination, afin de garantir un climat postélectoral pacifique.
- garantir la présence effective de leurs représentants dans les différents bureaux de vote afin d'éviter toutes suspicions éventuelles ;
- mieux former leurs représentants sur le déroulement processus électoral ;
- ne pas annoncer les résultats hors du cadre légal.

4. **À la société civile et aux médias**

- renforcer les actions de sensibilisation sur la nécessité d'un comportement électoral responsable et la préservation de la paix.
- sensibiliser davantage à une utilisation éthique et responsable des médias sociaux.
- maintenir leur indépendance et leur impartialité **;**
- renforcer les mécanismes de dialogue et de médiation **;**
- mobiliser et sensibiliser la population sur les valeurs démocratiques et citoyennes.

CONCLUSION

La mission d'observation électorale de l'ONG Action Justice, par son déploiement et son suivi citoyen et participatif, a permis de contribuer à la transparence des législatives du 27 décembre 2025. Ce rapport préliminaire met en lumière un processus électoral généralement satisfaisant, mais il souligne aussi certains défis à relever pour garantir une meilleure qualité des échéances à venir.

Pour le Conseil d'Administration
Le Président

ACTION JUSTICE CONSEIL D'ADMINISTRATION LE PRÉSIDENT

Mamadou KONE

Annexe 6 : Le répertoire photo

NOS OBSERVATEURS SUR LE TERRAIN















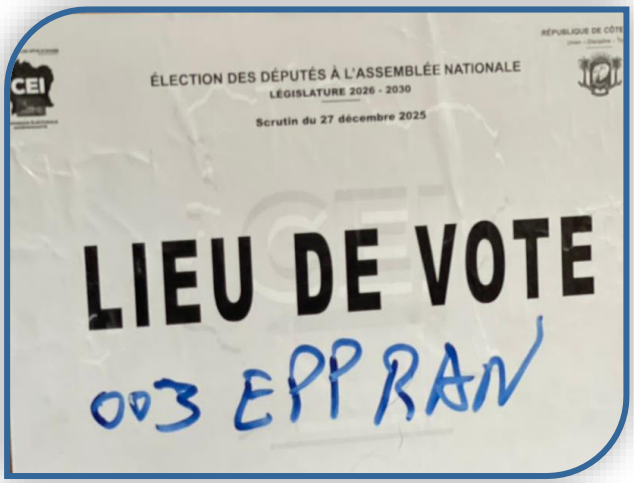











ÉLECTION DES DÉPUTÉS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE
LÉGISLATURE 2026 - 2030
Scrutin du 27 décembre 2025
LIEU DE VOTE
003 EPPRAN










Shot on AWESOME A70







Annexe 7 : La nuit électorale

La mission de Action Justice a pris part à la Nuit électorale en intervenant sur le plateau spécial de REFLET TV



Annexe 8 : Le pressbook

Le présent pressbook constitue une synthèse des comptes rendus de la presse nationale et internationale relatifs aux activités de la mission d'observation électorale de l'ONG Action Justice.

PRESSE CLASSIQUE

Fraternité Matin

Lundi 5 janvier 2026 / N°18 300 www.fratmat.info

Prix: 300 Fcfa • Cedeao : 450 Fcfa • France: 1,70 €

PREMIER QUOTIDIEN IVOIRIEN D'INFORMATIONS GÉNÉRALES

●L'Ong Action Justice salue le bon déroulement du scrutin

Après avoir sillonné des lieux et bureaux de vote, des missions d'observation, l'Ong Action Justice tire les conclusions.

L'Ong Action Justice s'est prononcée, le 29 décembre, sur le déroulement du scrutin législatif du 27 décembre 2025. Dans un communiqué rendu public, le président, Mamadou Koné, a noté avec satisfaction, le bon déroulement de ce scrutin.

« Sur la base des constats effectués par ses observateurs déployés sur le terrain, la mission d'observation de l'Ong Action Justice estime que « les élections législatives du 27 décembre 2025 se sont déroulées dans un climat globalement calme, et ont respecté, dans l'ensemble, les principes de transparence, d'inclusivité et de crédibilité tels que consacrés par le cadre juridique national et les instruments régionaux et internationaux », a-t-il indiqué.

Pour cette organisation de la société civile ivoirienne, cette satisfaction se justifie à travers plusieurs constats sur le terrain, à commencer par l'ouverture des bureaux de vote. « La majorité des bureaux observés a ouvert à l'heure avec des retards dans certaines localités », assure le président du conseil d'administration.

Il a souligné, en outre, une parfaite organisation du vote. Ici, l'Ong note que « la Mission a relevé une affluence modérée. Cependant, des files d'attente ont été observées dès l'ouverture des bureaux de vote dans certaines communes d'Abidjan comme Cocody, Yopougon et Abobo. Il en est de même à l'intérieur du pays, notamment à Bouaké, Korhogo, Man, Bouaflé, Tiassalé, Daloa où le scrutin s'est déroulé dans le calme et la discipline ».

En ce qui concerne le dépouillement et la compilation des résultats, Mamadou Koné assure que le dépouillement s'est effectué publiquement dans tous les bureaux observés. « Les résultats ont été affichés immédiatement après la compilation des voix. Aucun cas de manipulation des procès-verbaux n'a été rapporté par les observateurs de la mission », indique le communiqué.

De ces constats, la Mission d'observation électorale de l'Ong Action Justice note plusieurs points positifs : bonne organisation logistique et la présence effective du matériel électoral notamment.■

Activer Windows
Accédez aux paramètres pour ac

MARCEL APPENA

16ème année
LE MANDAT
JOURNAL DES LEGISLATIVES
Quotidien d'informations générales
N°4242 du mardi 30 décembre 2025 www.lemandatexpress.net Prix : 300 FCFA "Rien que la vérité"

LÉGISLATIVES DU 27 DÉCEMBRE

L'Ong ''Action justice" relève un scrutin dans un climat globalement calme

L'Ong "Action justice" se satisfait du climat global de la tenue du scrutin du 27 décembre. Même si les élections législatives ivoiriennes se sont tenues dans un climat globalement calme, elle estime que l'environnement sécuritaire est resté marqué par une méfiance entre acteurs politiques.



Elle a fait le constat, dans le communiqué de presse relative à sa mission d'observation électorale sur les législatives du 27 décembre. « Les élections législatives ivoiriennes se sont tenues dans un climat globalement calme, mais sous vigilance accrue, à la suite d'une présidentielle récente marquée par des incidents isolés et des tensions politiques persistantes. Les autorités ont déployé les forces de sécurité sur l'ensemble du territoire afin de prévenir les troubles et d'assurer la protection du processus électoral. Si aucun incident majeur n'a été signalé le jour du scrutin, l'environnement sécuritaire est resté marqué par une méfiance entre acteurs politiques et le souvenir de violences électorales passées », indique le communiqué. La mission d'observation électorale relève que la majorité des bureaux visités ont ouvert à l'heure, avec des retards dans certaines localités, principalement pour des raisons météorologiques marquées par des orages dans plusieurs localités du pays. Le matériel électoral était complet dans la quasi-totalité des bureaux observés. Les agents de la CEI ont globalement démontré une bonne maîtrise des procédures. Sur le déroulement du vote, la Mission a relevé une affluence modérée. Cependant, des files d'attente ont été observées dès l'ouverture des bureaux de vote dans certaines communes d'Abidjan comme Cocody, Yopougon et Abobo. Il en est de même à l'intérieur du pays, notamment à Bouaké, Korhogo, Man, Bouaflé, Tiassalé, Daloa,... où le scrutin s'est déroulé dans le calme et la discipline. Les tablettes ont correctement fonctionné dans les bureaux observés. Le secret du vote a été garanti dans 97 % des bureaux. La présence des représentants des grands partis politiques était quasi systématique, tandis que celle des autres partis et candidats était limitée. La mission a relevé une participation active d'observateurs nationaux et internationaux. Les observateurs de "Action Justice' n'ont constaté aucune violation majeure des droits humains. Aussi, les personnes âgées ou en situation de handicap ont pu bénéficier de l'assistance soit des autres électeurs ou des agents de la CEI.

César Ebrokié

Le PATRIOTE
www.lepatriote.ci
Prix : 300 F CFA
23ème Année — N°7786 Mardi 30 décembre 2025

Action Justice juge le scrutin globalement calme et crédible

RAHOUL SAINFORT

Accréditée par la Commission électorale indépendante (CEI), l'ONG Action Justice a conduit une mission d'observation électorale lors des élections législatives du 27 décembre 2025. Au total, 190 observateurs ont été déployés à Abidjan et dans plusieurs régions de l'intérieur du pays, dans le cadre de la promotion des droits civils et politiques et des principes démocratiques.

Dans son rapport préliminaire signé par le président de son conseil d'administration, Koné Mamadou, l'ONG estime que le scrutin s'est déroulé dans un climat globalement calme, respectant dans l'ensemble les principes de transparence, d'inclusivité et de crédibilité. Les insuffisances et irrégularités relevées sont jugées ponctuelles et limitées, sans incidence sur la sincérité globale des résultats. Le jour du vote, la majorité des bureaux observés ont ouvert à l'heure, malgré quelques retards dus aux conditions météorologiques. Le matériel électoral était complet dans la quasi-totalité des bureaux et les agents de la CEI ont fait preuve d'une bonne maîtrise des procédures. L'affluence a été modérée, avec des files d'attente observées dans certaines communes d'Abidjan et dans plusieurs villes de l'intérieur, où le scrutin s'est déroulé dans le calme.



Le PCA d'Action Justice soutient que le scrutin s'est déroulé dans un climat globalement calme. (Photo dr)

Action Justice relève que le secret du vote a été garanti dans 97 % des bureaux observés et qu'aucune violation majeure des droits humains n'a été constatée. Les personnes âgées et celles en situation de handicap ont pu bénéficier d'une assistance appropriée. Le dépouillement s'est effectué publiquement et les résultats ont été affichés immédiatement, sans cas de manipulation des procès-verbaux signalé. En conclusion, l'ONG salue un processus électoral généralement satisfaisant, tout en appelant à la prise en compte des défis relevés pour améliorer la qualité des prochaines échéances électorales.

RS

L'EXPRESSION
QUOTIDIEN
Quotidien d'Informations générales N° 4467 du Mardi 30 Décembre 2025 Prix : 300 f cfa lexpression2019@yahoo.frSite: www.linfoexpress.com

Législatives 2025

"Action Justice" salue la transparence du scrutin



Le PCA de l'Ong Action Justice, Koné Mamadou . Ph : DR

Les élections législatives du 27 décembre 2025 se sont déroulées dans la transparence selon l'Ong Action Justice dans un communiqué dont copie nous est parvenue. Cette affirmation s'appuie sur le travail effectué par les 190 observateurs déployés à Abidjan et dans plusieurs régions du pays pour le monitoring du scrutin. Ils certifient que les trois étapes le jour du vote ont été respectées : les bureaux de vote ont ouvert à l'heure indiquée, excepté les zones où la pluie a provoqué un retard ; le secret du vote a été garanti dans 97 % des bureaux observés, la présence des représentants des grands partis politiques était quasi systématique, tandis que celle des autres partis et candidats était limitée ; le dépouillement s'est effectué publiquement dans tous les bureaux observés, les résultats ont été affichés immédiatement après la compilation des voix et aucun cas de manipulation des

Procès-verbaux n'a été rapporté par les observateurs.

» Sur la base des constats effectués par ses observateurs déployés sur le terrain, la mission d'observation de l'Ong Action Justice estime que les élections législatives du 27 décembre

2025 se sont déroulées dans un climat globalement calme, et ont respecté, dans l'ensemble, les principes de transparence, d'inclusivité et de crédibilité tels que consacrés par le cadre juridique national et les instruments régionaux et internationaux », lit-on dans le communiqué. Puis d'ajouter : « Les insuffisances et irrégularités relevées sont restées ponctuelles et limitées dans leur portée et ne sont pas de nature à affecter l'intégrité globale ni la sincérité des résultats du scrutin ».

Dans le souci d'améliorer davantage les autres scrutins, l'Ong Action Justice a fait des recommandations à tous les acteurs impliqués dans le processus électoral. Elle demande au gouvernement de prendre toutes les dispositions pour assurer la protection des personnes et des biens avant, pendant et après le déroulement du scrutin. La Cei devrait poursuivre la modernisation du système d'enregistrement et de compilation des

Résultats, renforcer la formation des agents électoraux, prendre des dispositions pour une présence effective des agents électoraux dans tous les bureaux de vote à temps. Les acteurs politiques sont appelés à avoir une attitude républicaine et d'accepter le verdict des urnes ; privilégier le dialogue et la concertation en toutes circonstances pour préserver la paix et la cohésion sociale ; bannir tout discours de haine, d'exclusion et de discrimination, afin de garantir un climat postélectoral pacifique■

Nomel Essis

XXX

LA RÉGIONALE
Votre Quotidien au cœur de l'information locale !
300 F CFA
Votre quotidien - LA REGIONALE - / N°272 du jeudi 08 janvier 2026



Koné Mamadou, PCA de l'ONG Action Justice.

Observation électorale

Action Justice dresse un bilan positif des législatives 2025

Les élections législatives du 27 décembre 2025 en Côte d'Ivoire se sont déroulées dans un climat globalement calme et maîtrisé, malgré un contexte politique encore empreint de méfiance. C'est la principale conclusion du rapport préliminaire de l'ONG Action Justice, rendue publique le lundi 29 décembre 2025 à l'occasion d'une conférence de presse animée par son Président du Conseil d'Administration (PCA), M. Koné Mamadou, au siège de l'organisation sis à Angré Bessikoi, carrefour Golgotha.

« Notre mission d'observation électorale a permis de constater que, dans l'ensemble, le scrutin législatif s'est tenu dans le respect des principes de transparence, d'inclusivité et de crédibilité tels que consacrés par le cadre juridique national et les instruments régionaux et internationaux », a déclaré M. Koné Mamadou devant la presse nationale et internationale. Ces législatives se sont tenues dans la continuité d'une élection présidentielle récente, marquée par des incidents isolés et des tensions politiques persistantes. Pour prévenir toute dérive, les autorités ont déployé les forces de sécurité sur l'ensemble du territoire national. « Même si aucun incident majeur n'a été signalé le jour du scrutin, le climat était marqué par un niveau élevé de vigilance, conséquence directe des souvenirs encore vivaces de violences électorales passées », a souligné le PCA d'Action Justice. Le contexte politique a également été marqué par le retour du PDCI-RDA dans le processus électoral après son boycott de la présidentielle, tandis que le PPA-CI a maintenu sa position de retrait, illustrant les divisions persistantes au sein de la classe politique. Accréditée par la Commission Électorale Indépendante (CEI), l'ONG Action Justice a déployé 190 observateurs à Abidjan et dans plusieurs régions de l'intérieur du pays. Sous la coordination de la Docteure Amichia Affibe Woria, la mission a adopté une méthodologie participative et inclusive. « Nous avons accordé une attention particulière au respect des droits humains, à la participation des femmes et des jeunes, ainsi qu'à la prévention des violences électorales », a-t-il expliqué , précisant que les observateurs ont utilisé des outils standardisés conformes aux normes de la CEI, de la CEDEAO et de l'Union africaine. Selon le rapport préliminaire, la majorité des bureaux de vote observés ont ouvert à l'heure, malgré quelques retards dus essentiellement à des conditions météorologiques difficiles dans certaines localités. « Le matériel électoral était disponible dans la quasi-totalité des bureaux visités et les agents de la CEI ont, de manière générale, fait preuve d'un professionnalisme appréciable », a affirmé l'ONG. L'affluence a été jugée modérée, avec des files d'attente constatées dès l'ouverture dans plusieurs communes d'Abidjan, notamment Cocody, Yopougon et Abobo, ainsi que dans des villes de l'intérieur comme Bouaké, Korhogo, Man et Daloa. Le vote s'est déroulé dans le calme et la discipline. Les tablettes biométriques ont correctement fonctionné et le secret du vote a été garanti dans 97 % des bureaux observés. La présence des représentants des grands partis politiques était quasi systématique, même si celle des autres partis et candidats indépendants est restée limitée. Le dépouillement s'est tenu publiquement dans tous les bureaux observés, avec un affichage immédiat des résultats après la compilation des voix. Aucun cas de manipulation des procès-verbaux n'a été signalé. « Nos observateurs n'ont relevé aucune violation majeure des droits humains. Les personnes âgées et celles en situation de handicap ont bénéficié d'une assistance appropriée, ce qui est un signal positif pour l'inclusivité du processus électoral », s'est félicité M. Koné Mamadou. Action Justice salue notamment la bonne organisation logistique du scrutin, le bon fonctionnement des outils numériques, le professionnalisme des agents électoraux et des forces de l'ordre, ainsi que la collaboration constructive entre observateurs nationaux et internationaux. Cependant, quelques préoccupations subsistent. « Nous avons enregistré des retards dans certaines localités et noté des allégations de fraude portées par certains acteurs politiques, mais sans preuves formelles à ce stade », a précisé le PCA, appelant à la responsabilité et à la retenue dans les déclarations publiques.

Appel au dialogue et à la responsabilité

À l'issue de la conférence de presse, M. Koné Mamadou a insisté sur la nécessité de préserver la paix sociale et la cohésion nationale. Il a exhorté le gouvernement à renforcer le cadre institutionnel et sécuritaire, la CEI à poursuivre la modernisation du système électoral, et les acteurs politiques à adopter une attitude républicaine. « La démocratie ne se limite pas au vote. Elle se consolide par l'acceptation du verdict des urnes, le dialogue et le rejet de toute forme de discours de haine », a-t-il martelé. La société civile et les médias ont également été appelés à intensifier la sensibilisation à un comportement électoral responsable et à promouvoir une utilisation éthique des médias sociaux. En conclusion, Action Justice estime que les élections législatives du 27 décembre 2025 se sont déroulées dans un climat globalement apaisé. Les insuffisances relevées sont restées ponctuelles et n'ont pas été de nature à affecter l'intégrité globale ni la sincérité des résultats. Un rapport final, plus détaillé, sera publié après la consolidation et la vérification de l'ensemble des données recueillies sur le terrain.

Djibril TRAORE

LA RÉGIONALE
Yopougon-3ème Pont, non loin du CHU
Récépissé N° 01/D du 29 novembre 2024
(+225) 07 47 18 41 87
(+225) 01 72 76 35 90
RCCM : CI-ABJ-03-2021-B13-08518
Édité par la SARL
Les Éditions Singa
(+225) 074 7 18 41 87
Directeur Général
David GOGBE

Presse en ligne

https://www.aa.com.tr/fr/afrique/c%c3%b4te-d-ivoire-l-ong-action-justice-juge-le-scrutin-l%c3%a9gislatif-de-d%c3%a9cembre-2025-globalement-transparent-et-cr%c3%a9dible-/3787094#



https://topnewsafrica.net/news/les-legislatives-ivoiriennes-se-sont-globalement-bien-deroulees-long-action-justice

AGENCE DE PRESSE TOP NEWS AFRICA

NEWS VIDEOS PODCASTS PHOTOS ALERTE SMS FACT CHECKING

Politique

Côte d'Ivoire-Législatives

Les législatives ivoiriennes se sont "globalement bien déroulées" (Action Justice)



LES LÉGISLATIVES IVOIRIENNES SE SONT GLOBALEMENT BIEN DÉROULÉES, L'ONG ACTION JUSTICE, DANS UN RAPPORT PUBLIÉ CE LUNDI 29 DÉCEMBRE 2025. ELLE A DÉPLOYÉ 190 OBSERVATEURS SUR LE TERRITOIRE NATIONAL POUR LE SCRUTIN LÉGISLATIF DU 27 DÉCEMBRE 2025.

Abidjan, Côte d'Ivoire (Top News Africa) Les élections législatives ivoiriennes du samedi 27 décembre 2025, se sont "globalement bien déroulées", selon l'ONG Action Justice, dans un rapport de mission d'observation de ce scrutin, en conformité avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme et à la démocratie.

Dans son rapport préliminaire, transmis, ce lundi 29 décembre 2025, à l'agence de presse Top News Africa, l'organisation fait des constats et recommandations, en attendant son rapport final.

Sous la direction de Dr Affibè Woria Amichia, 190 observateurs ont été déployés à Abidjan et à l'intérieur du pays, dans un climat de méfiance post-présidentielle. Le scrutin s'est effectué dans un environnement calme, malgré des tensions politiques, et aucun incident majeur n'a été signalé,

Top Dossiers



ELECTIONS EN AFRIQUE 2025

CEI
RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
COMMISSION ÉLECTORALE INDÉPENDANTE

ELECTIONS LEGISLATIVES DE COTE D'IVOIRE DU 27 DECEMBRE 2025



CAN DE FOOTBALL MAROC 2025

Chan Algérie 2023

Chan Algérie 2023

Coupe du monde Qatar 2022

Coupe du monde Qatar 2022

Fil des news

https://www.aip.ci/302116/

LEGISLATIVES 2025 | POLITIQUE | SONGON

BY AIP SONGON – 29 DÉCEMBRE 2025

Côte d'Ivoire-AIP / Législatives 2025 : l'ONG Action Justice appelle à l'acceptation du verdict des urnes

BY AIP SONGON – 29 DÉCEMBRE 2025 – UPDATED: 29 DÉCEMBRE 2025 AUCUN COMMENTAIRE 26 VIEWS

Facebook | Twitter | Pinterest



Mamadou Koné, chef de la mission d'observation électorale de l'ONG Action Justice.

Abidjan, 29 déc 2025 (AIP) – La mission d'observation électorale de l'ONG Action Justice a exhorté les candidats aux élections législatives du samedi 27 décembre 2025 ainsi que l'ensemble des acteurs politiques à accepter le verdict des urnes, en vue de consolider la stabilité et la cohésion sociale en Côte d'Ivoire.

Les Top +



Côte d'Ivoire-AIP/ JIF 2024 : Plaidoyer pour l'ouverture d'un établissement d'épargne et de crédit à Songon pour permettre aux femmes de bénéficier du FAFCI

14 AVRIL 2024 268K VIEWS



Côte d'Ivoire – AIP – Fact-checking / CAN 2023: Éclairage sur une vague de désinformation et d'incitations à l'affrontement communautaire autour de la compétition (Dossier)

31 JANVIER 2024 263K VIEWS



Côte d'Ivoire-AIP/ Réflexions à Abidjan sur le renforcement du rôle du secteur privé dans le financement de la santé en Afrique de l'Ouest

20 JUIN 2024 156K VIEWS

Suivez-nous sur nos réseaux sociaux :

Facebook | Twitter | Instagram | YouTube

Suivez-nous sur nos réseaux sociaux :

AIP(Agence Ivoirienne de presse)
181 731 followers

Suivre la Page

https://www.aip.ci/302103/

À LA UNE | LÉGISLATIVES 2025 | POLITIQUE | SONGON

BY AIP SONGON – 29 DÉCEMBRE 2025

Côte d'Ivoire-AIP/ Législatives 2025 : un scrutin "globalement calme, transparent et inclusif" (ONG Action Justice)

BY AIP SONGON – 29 DÉCEMBRE 2025 – UPDATED: 29 DÉCEMBRE 2025 AUCUN COMMENTAIRE 42 VIEWS

Facebook Twitter Pinterest



Le chef de la mission d'observation électorale de l'ONG Action Justice, Mamadou Koné

SHARE

Abidjan, 29 déc 2025 (AIP)-Les élections législatives du 27 décembre se sont déroulées dans un climat globalement calme, et ont respecté, dans l'ensemble, les principes de transparence, d'inclusivité et de crédibilité tels que consacrés par le cadre juridique national et les instruments régionaux et internationaux, estime le chef de la mission d'observation électorale de l'ONG Action Justice, Mamadou Koné.

Les Top +



Côte d'Ivoire-AIP/ JIF 2024 : Plaidoyer pour l'ouverture d'un établissement d'épargne et de crédit à Songon pour permettre aux femmes de bénéficier du FAFCI

14 AVRIL 2024 268K VIEWS



Côte d'Ivoire – AIP – Fact-checking / CAN 2023: Éclairage sur une vague de désinformation et d'incitations à l'affrontement communautaire autour de la compétition (Dossier)

31 JANVIER 2024 263K VIEWS



Côte d'Ivoire-AIP/ Réflexions à Abidjan sur le renforcement du rôle du secteur privé dans le financement de la santé en Afrique de l'Ouest

20 JUIN 2024 136K VIEWS

Suivez-nous sur nos réseaux sociaux :

Facebook Twitter Instagram YouTube

Suivez-nous sur nos réseaux sociaux :

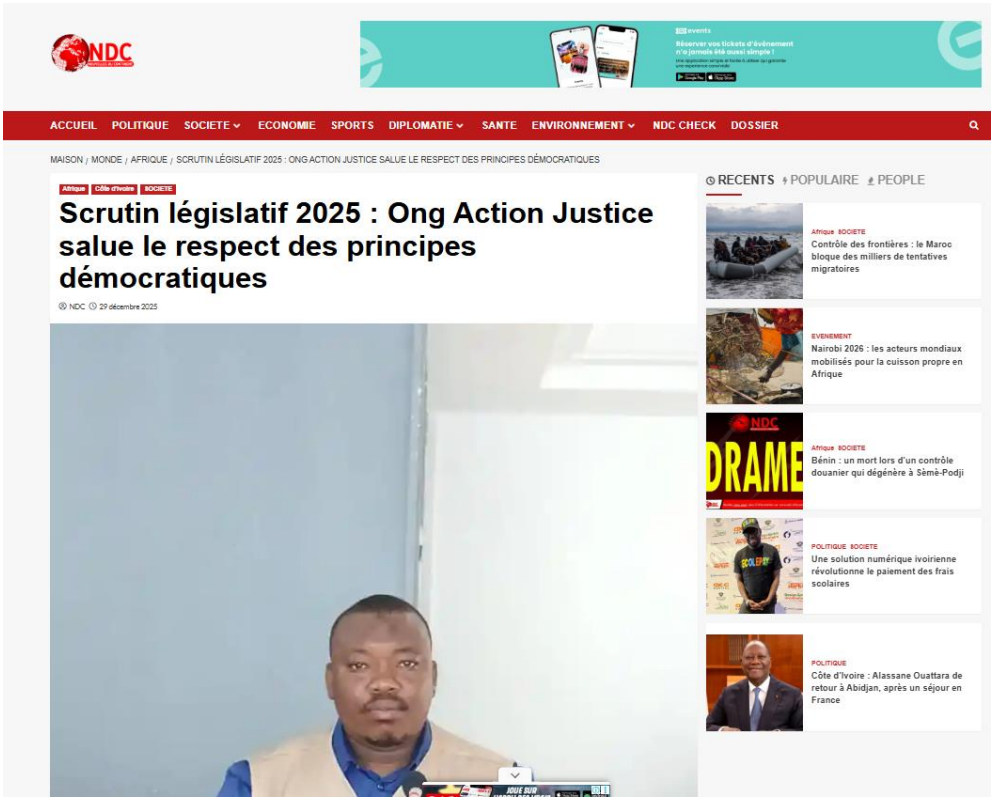
AIP(Agence Ivoirienne de presse)
181 731 followers

Suivre la Page

https://ladiplomatiquedabidjan.net/politique/10927.html



https://nouvellesducontinent.com/scrutin-legislatif-2025-ong-action-justice-salue-le-respect-des-principes-democratiques/?fbclid=IwY2xjawPYcUxleHRuA2FlbQIxMQBzcnRjBmFwcF9pZBAyMjIwMzkxNzg4MjAwODkyAAEeMlurdXZKWbklNfHRUcQWTXCUA1ywPgXDIeyLjWNKUYpigz-5Gku5nEc3MRI_aem_V5L0_Vg2FldhsXB_6fzOdQ#google_vignette



https://www.lemeridien.ci/legislatives-2025-un-scrutin-globalement-calme-et-transparent-selon-action-justice/?fbclid=IwY2xjawPYcglleHRuA2FlbQIxMQBzcnRjBmFwcF9pZBAyMjIwMzkxNzg4MjAwODkyAAEeew2lTITaEBhrDb_fYKt-JcPgjxByih27w-9xYWCcybCzNpJhKDpD0jMywWA_aem_M5WM9v_FhBQgwXQ049f55g



Le meridien

NOUS SUIVRE SUR

ELECTION 2025 CAFÉ CHAUD ECO ET POLITIQUE CULTURE ET SOCIÉTÉ ENVIRONNEMENT DROITS DE L'HOMME SPORTS ACTU TECH

DU NOUVEAU CHEZ PIGIER CÔTE D'IVOIRE !
LICENCE PRO. QHSE
Qualité - Hygiène - Sécurité - Environnement
Tél.: 27 20 30 35 00 / 27 30 64 51 71 www.pigierci.com - e-mail : pigierci@pigierci.com
PIGIER Côte d'Ivoire
L'Université des métiers

ECO ET POLITIQUE

Législatives 2025: Un scrutin globalement calme et transparent, selon Action Justice

29 décembre 2025



ACTION - JUSTICE

Abidjan, Cocody Angré Bessikoi, carrefour Golgotha
(+225) 2722364231 - 0707510405 - 0707424961
contact@actionjustice.ci / www.actionjustice.ci